



Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires
Gaspésie

Le 20 mai 2021

Forestier en chef



→→→ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Gaspésie : Portrait et enjeux régionaux**
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions



MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

→→→ Les mandats

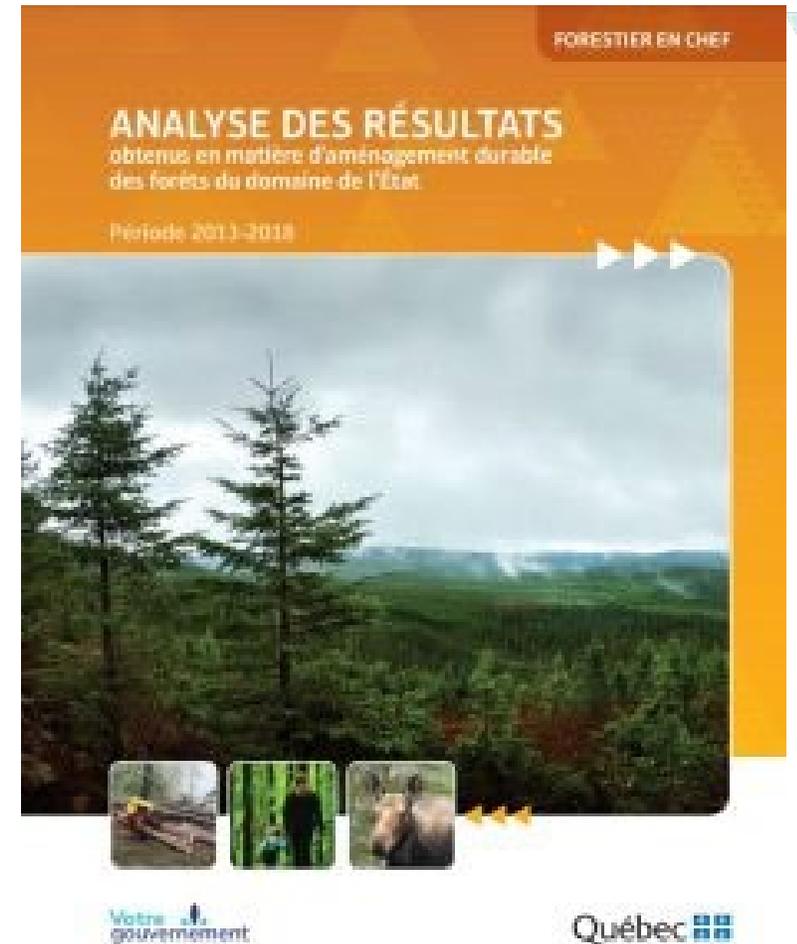
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



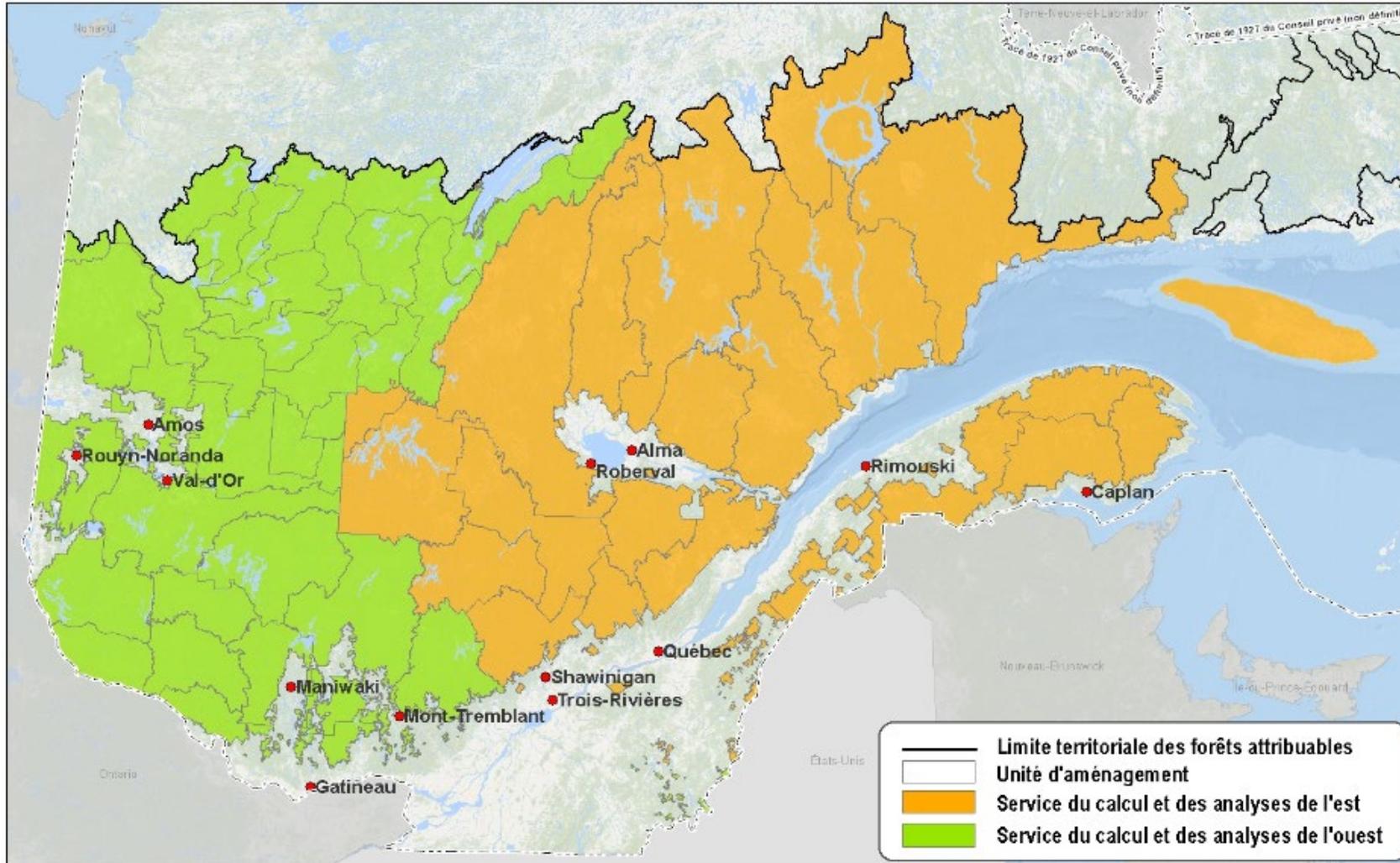
→→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



→→→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

→→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses

→→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...

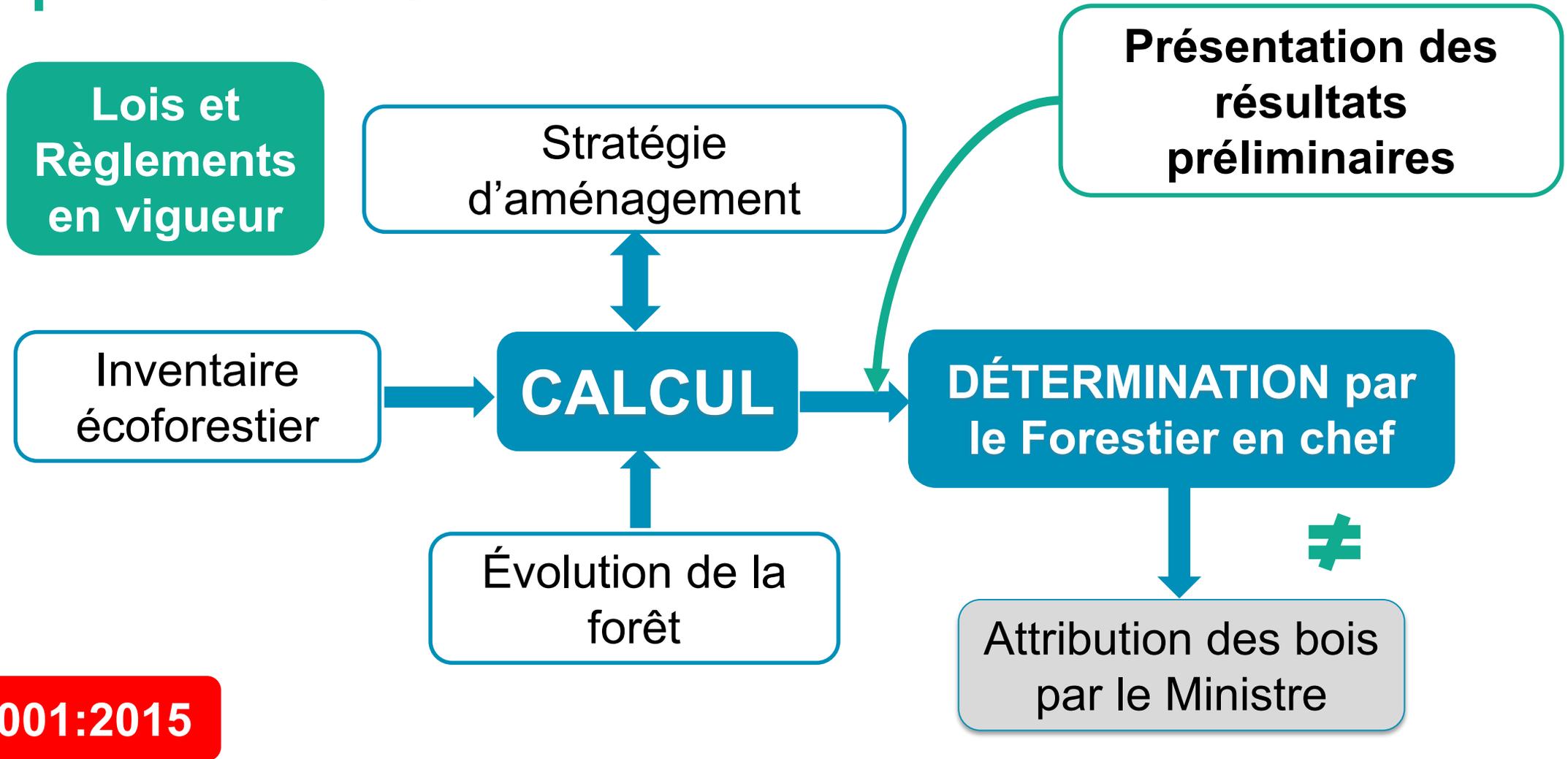


→→ En préambule, il faut savoir que...

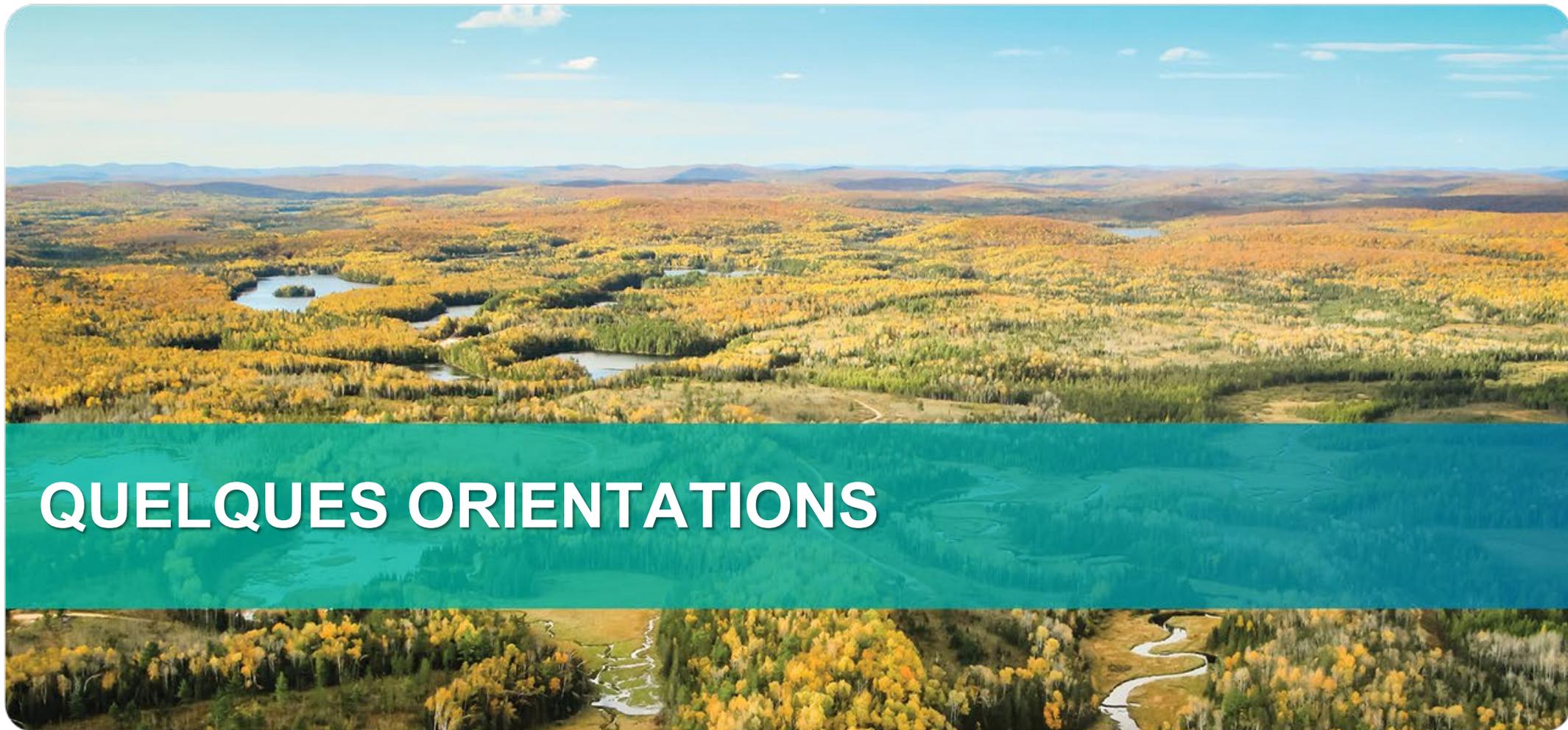
Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

Étapes du calcul



ISO 9001:2015



QUELQUES ORIENTATIONS

→→ Caribous forestiers et montagnards

- ▶ Les plans de rétablissement de 2013 sont maintenus dans nos travaux
- ▶ À venir : *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*
- ▶ Lorsque le gouvernement aura adopté la nouvelle Stratégie, elle sera considérée dans la détermination des possibilités forestières

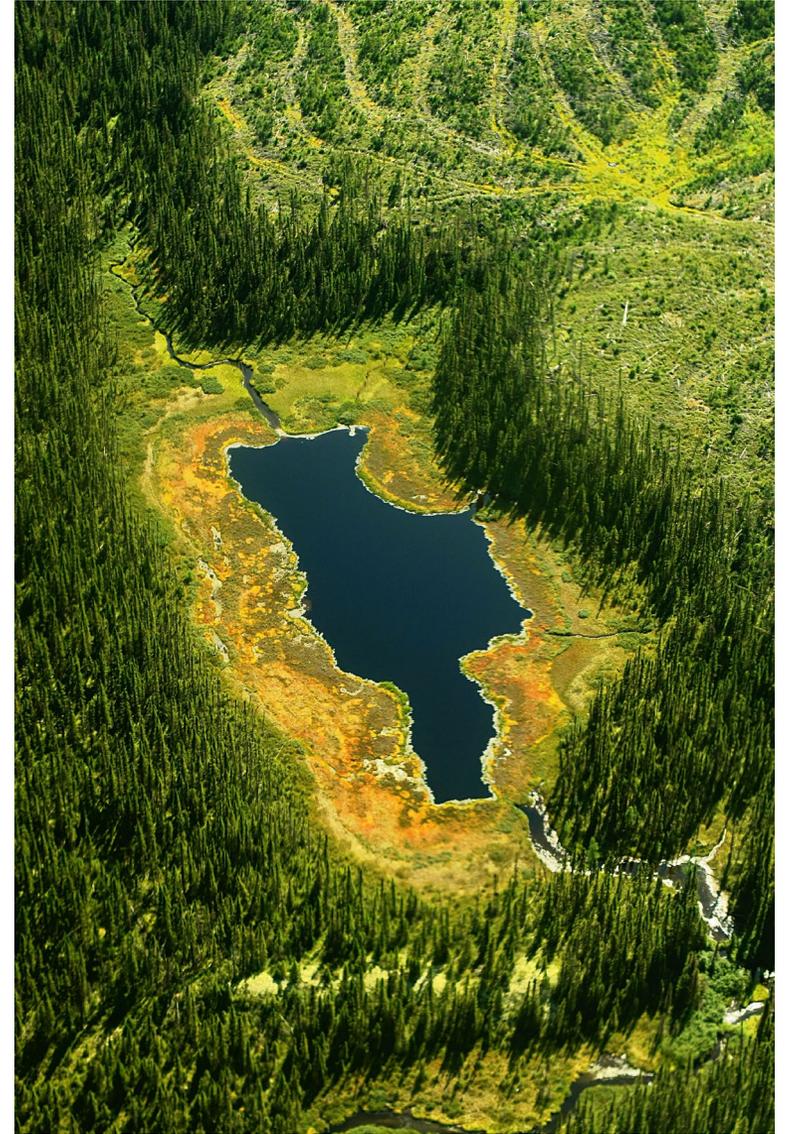


→→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclus de l'aménagement pour une période de 10 ans
- ▶ Le rôle du Forestier en chef est d'intégrer les décisions prises par le Gouvernement dans le dossier des aires protégées

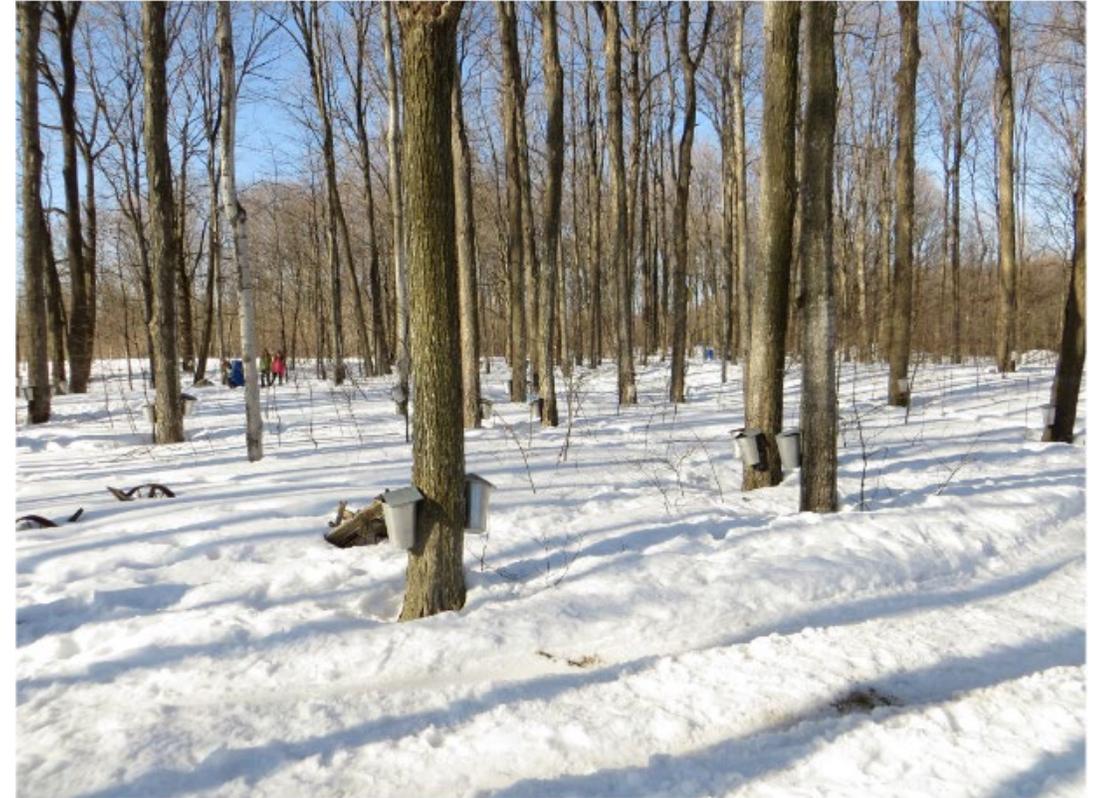
→→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.



→→ Vocation acérico-forestière

Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières dans toutes les unités d'aménagement.

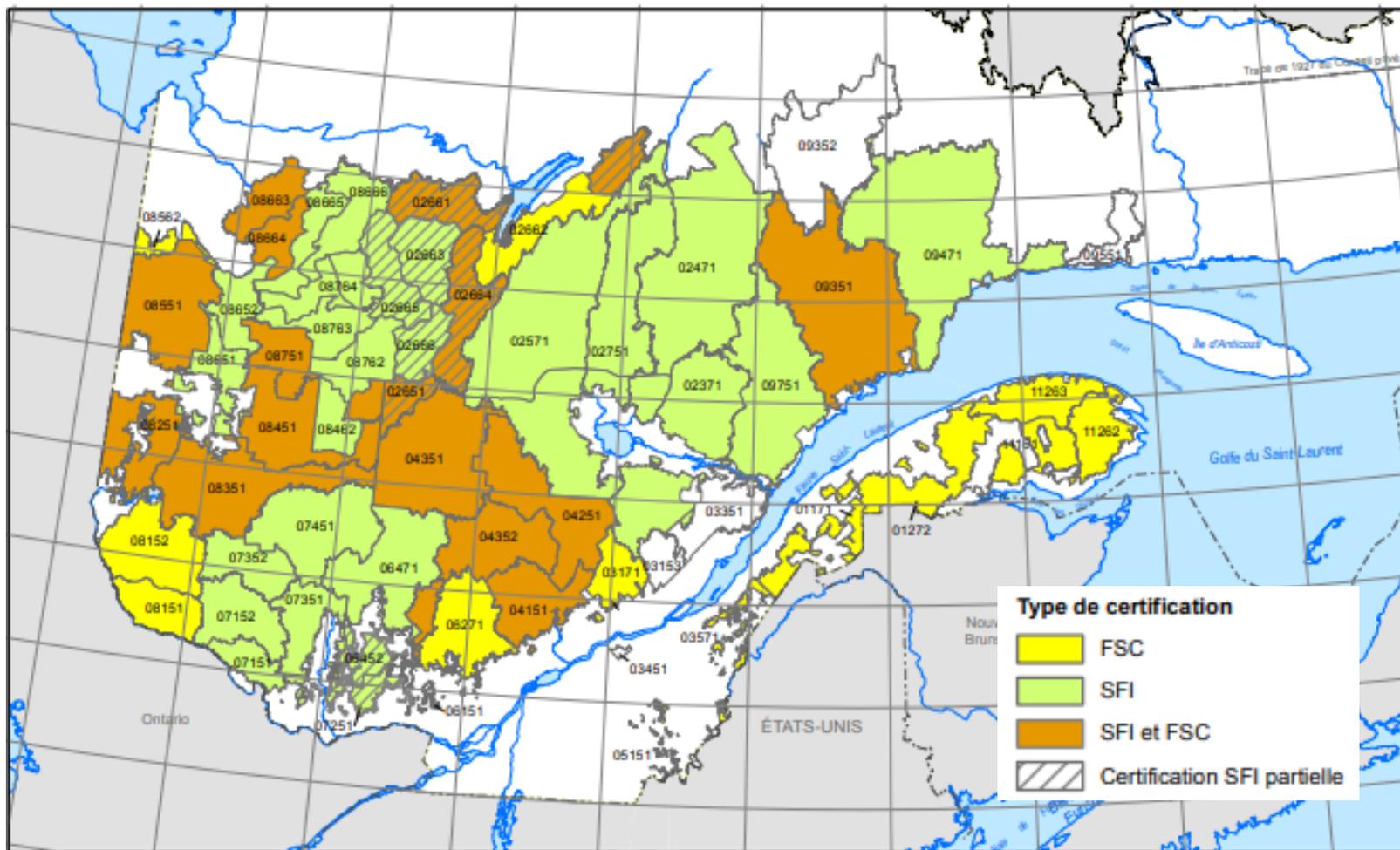


→→ Ententes autochtones

Les ententes convenues entre le Gouvernement et les Premières Nations sont intégrées au calcul des possibilités forestières.



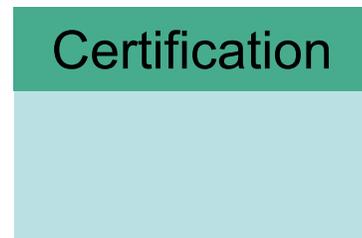
→→ Certification forestière au Québec



→→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef
Détermination**

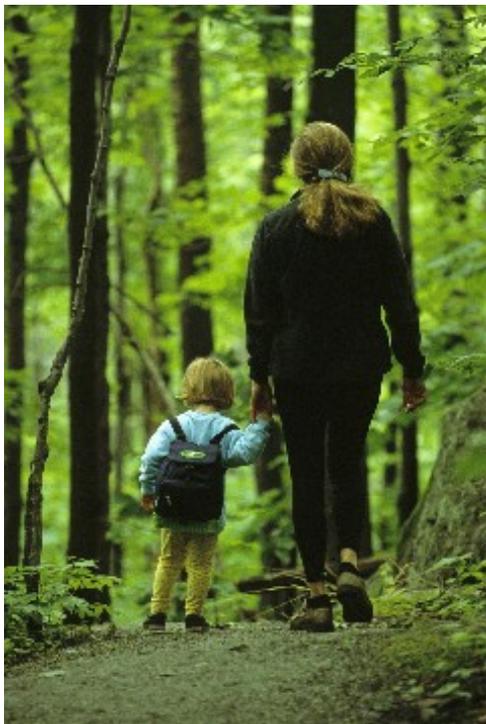


**Ministre
Attribution**



→→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte



→→→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet



GASPÉSIE : PORTRAIT ET ENJEUX



PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

→→→ Votre territoire forestier – Gaspésie

3 unités d'aménagement

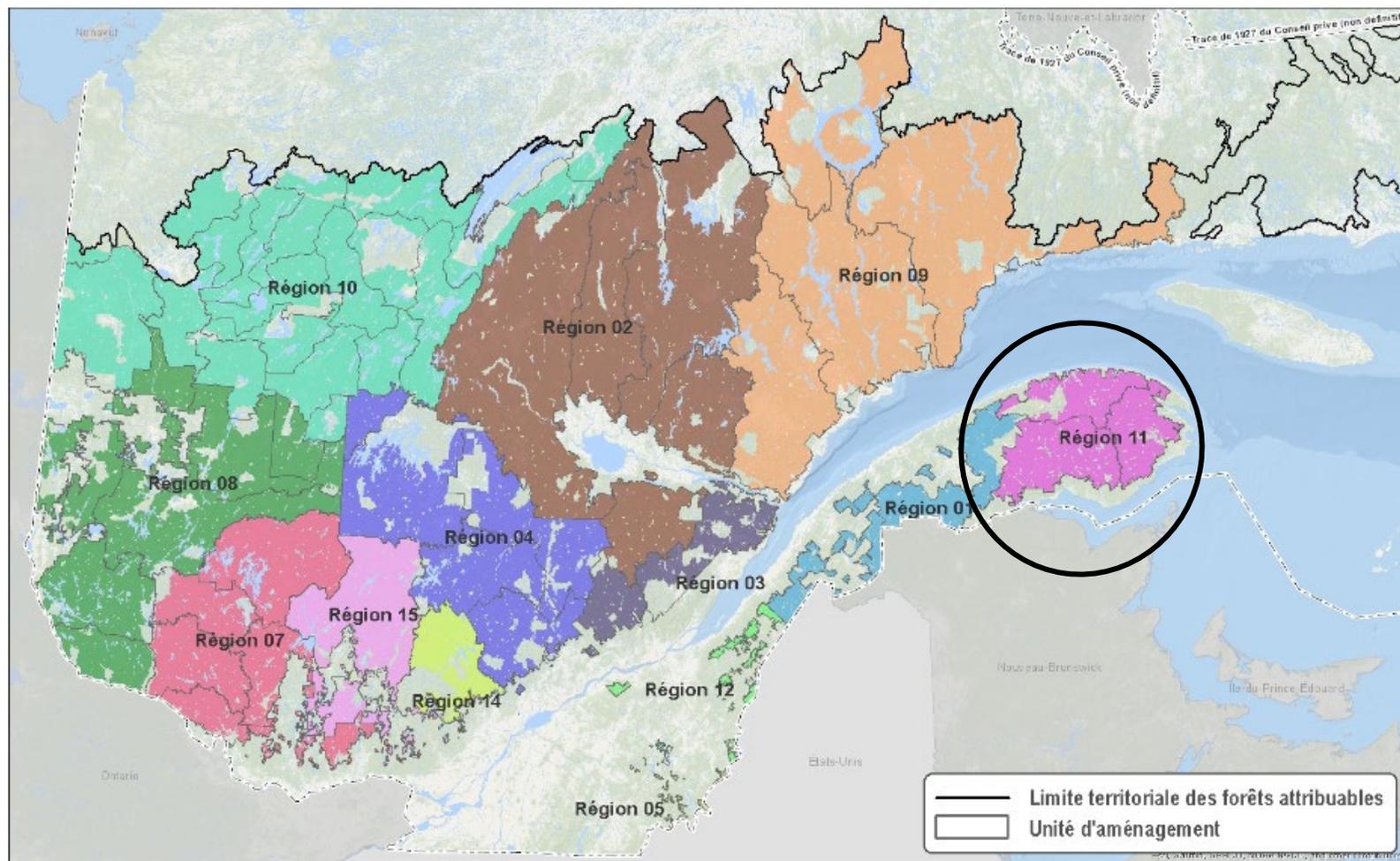
111-61

112-62

112-63

Superficie totale

1 659 900 hectares



→→→ Le territoire de la région

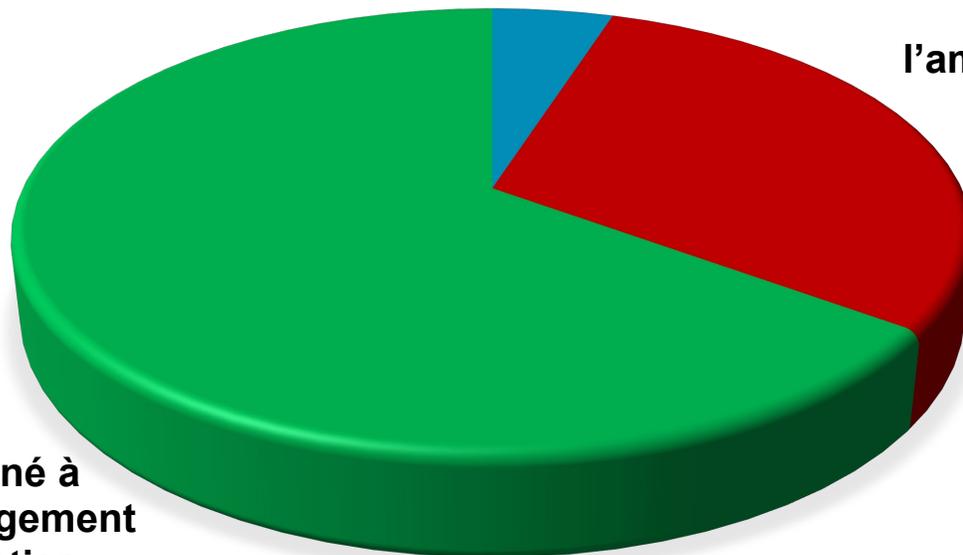
La superficie **exclue** de l'aménagement forestier représente **35 %** des unités d'aménagement.



→→→ Le territoire



**Non forestier
5%**



**Exclu de
l'aménagement
30%**



**Destiné à
l'aménagement
forestier
65%**



ÉLÉMENTS ANALYSÉS POUR LA MISE À JOUR

→→→ Éléments analysés

1. Effet de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
2. Mise à jour au niveau des aires protégées et territoires d'intérêt
3. Effet du retrait des lisières boisées riveraines
4. Retrait de la superficie acérico-forestière
5. Cartographie plus précise des pentes à partir de la technologie LIDAR

→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette

Considération partielle des effets
appréhendés de l'épidémie

- ▶ Mortalité prévisible à court terme

Incertitude sur :

- ▶ La propagation à moyen terme de l'épidémie
- ▶ L'efficacité des activités de récupération futures

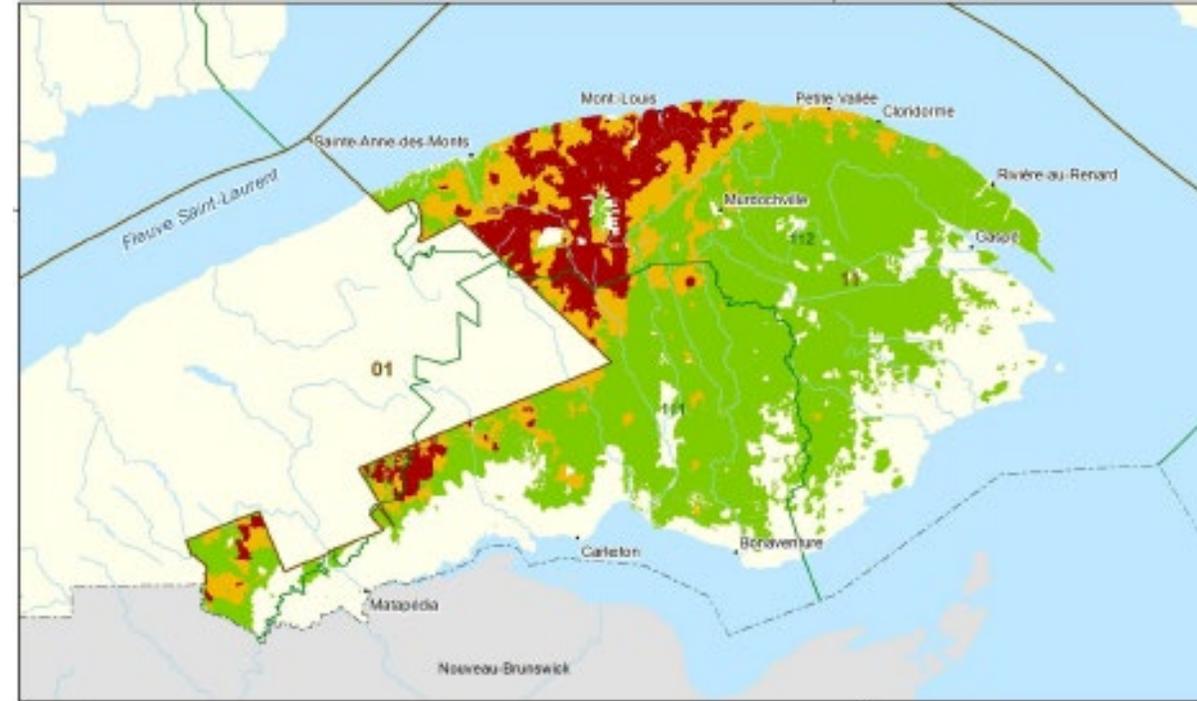


→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette

► Approche adaptative

Diversité de moyens mis en place selon

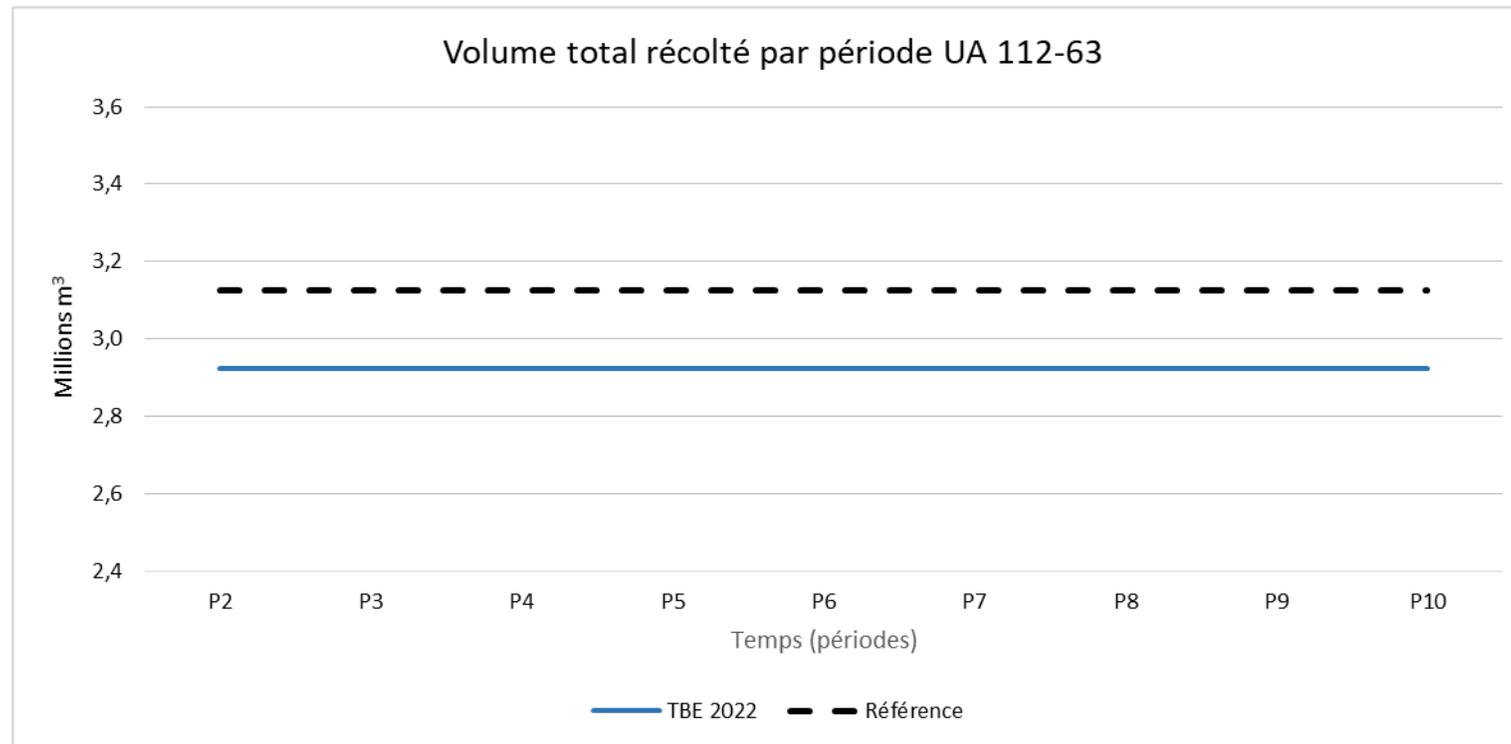
- ✓ La vulnérabilité du territoire
- ✓ L'état d'avancement de l'épidémie
- ✓ Les initiatives de récupération en place



2 des 3 unités d'aménagement ont plus de 5 % de leur superficie dans un stade de défoliation avancé (111-61 et 112-63)

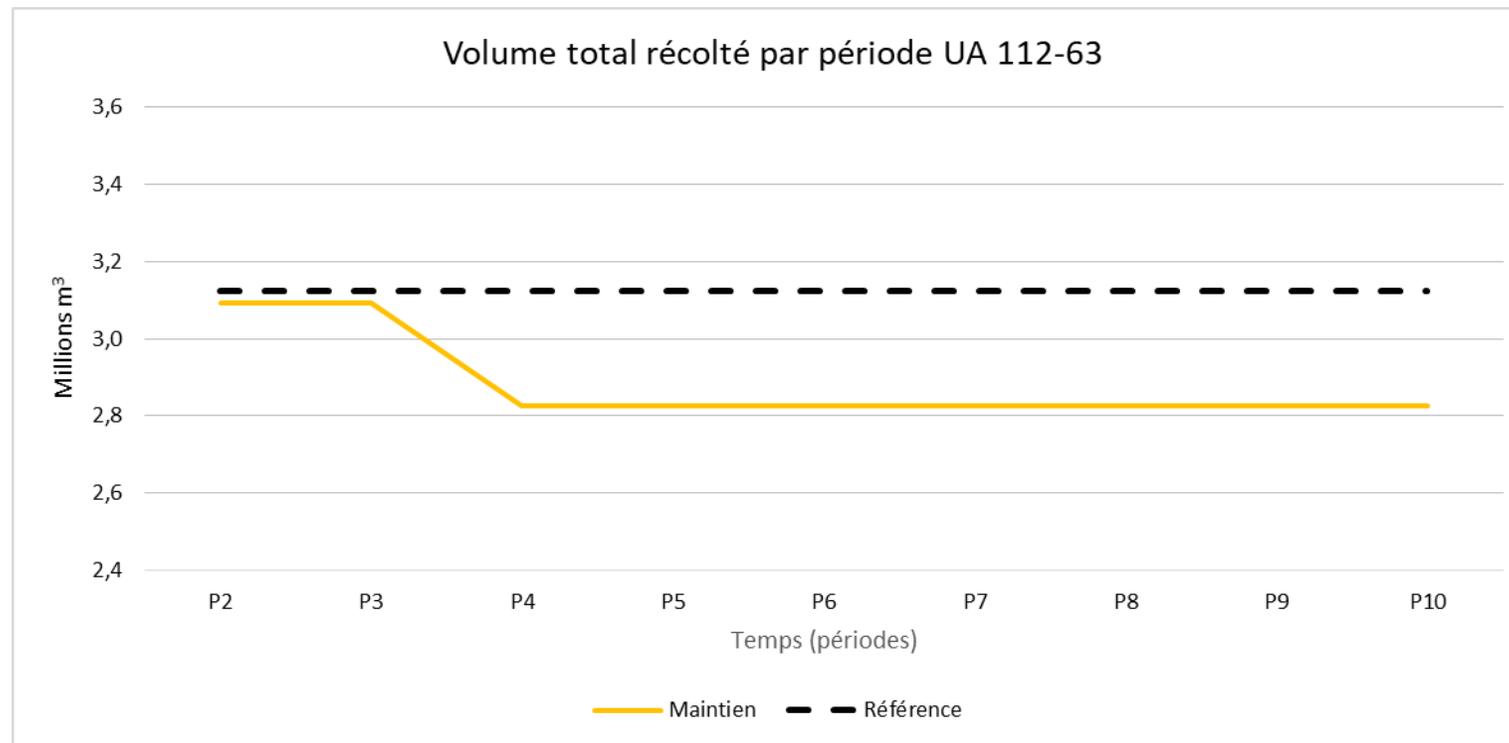
→→→ Scénarios analysés

- ▶ 1- Diminuer les possibilités forestières dès maintenant (rendement soutenu classique)



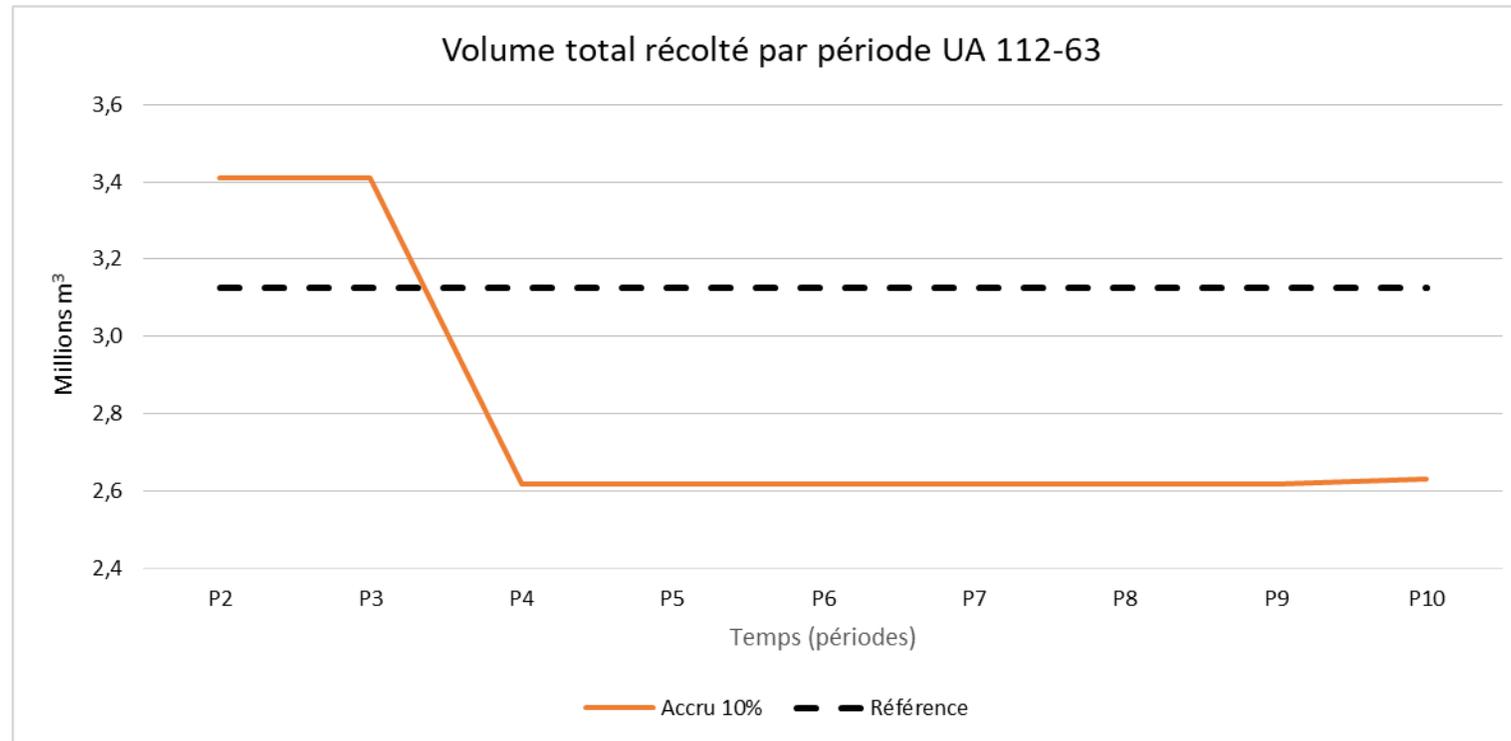
→→→ Scénarios analysés

- ▶ 2- Maintenir les possibilités forestières actuelles sur 10 ans et tolérer une baisse dans 10 ans (niveau variable)



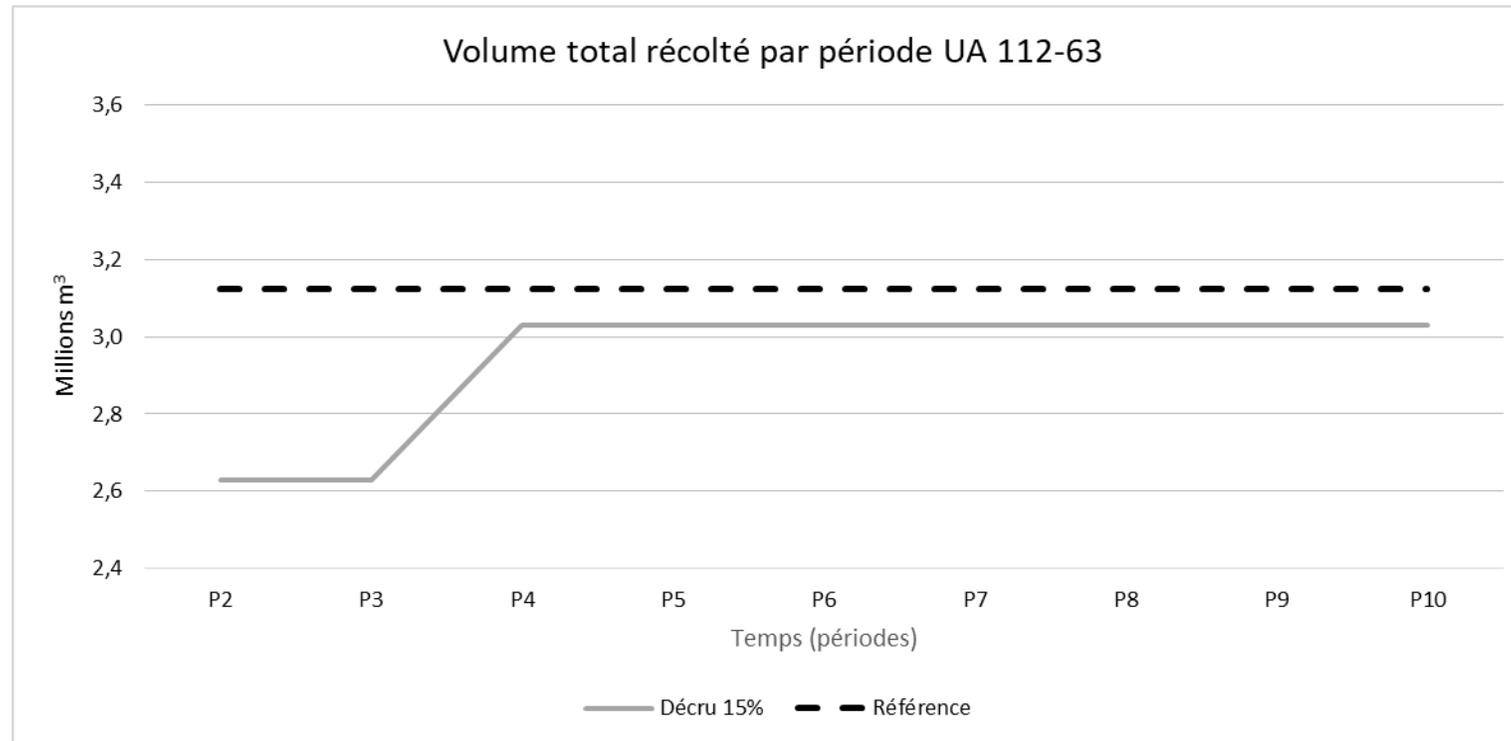
→→→ Scénarios analysés

- ▶ 3- Augmenter de +10% les possibilités forestières dès maintenant



→→→ Scénarios analysés

- ▶ 4- Diminuer de -15 % les possibilités forestières dès maintenant



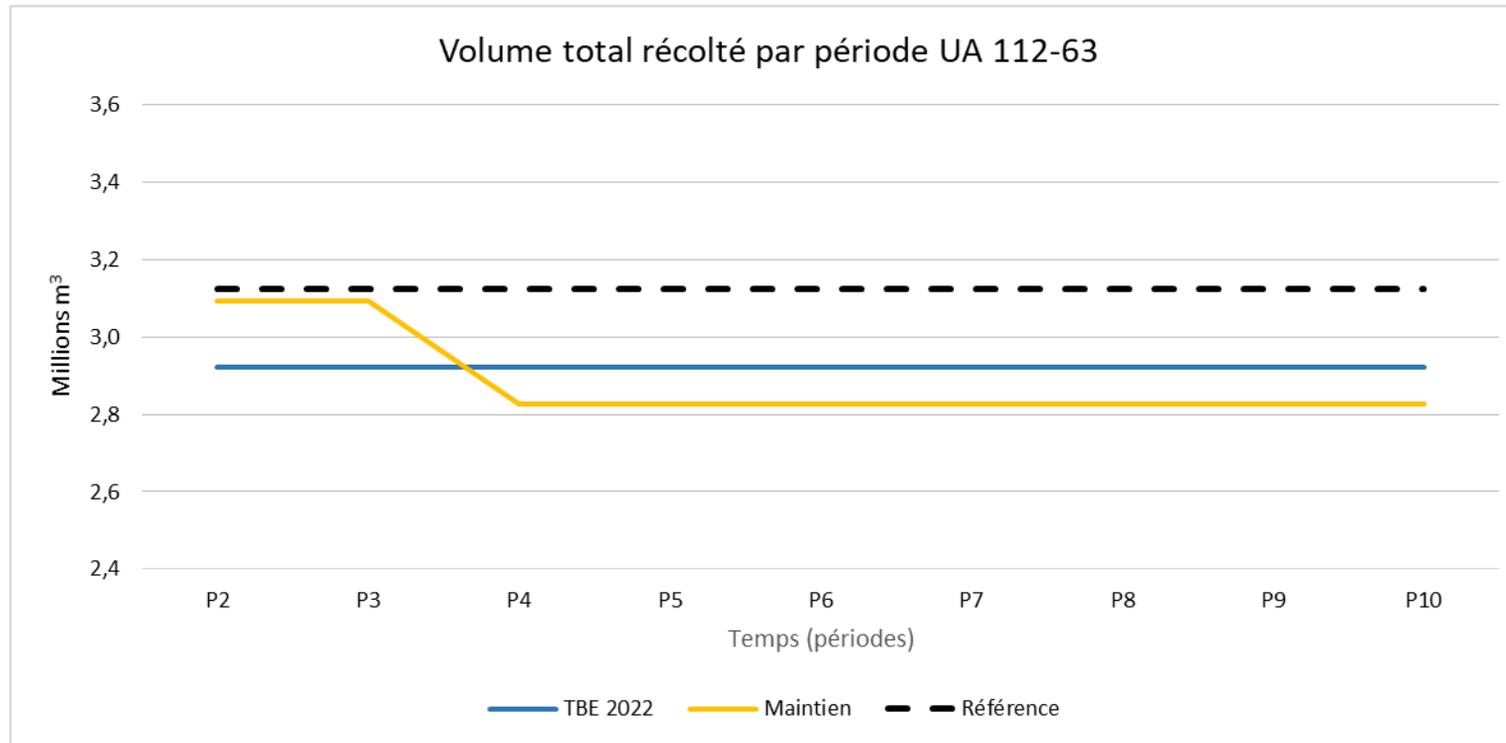
→→→ Constats des analyses

L'option retenue par le Forestier en chef : Maintenir les possibilités forestières actuelles

- Les gains d'un maintien pendant 10 ans des possibilités sont supérieurs aux baisses supplémentaires engendrées.
- Permet une récupération plus efficace des superficies affectées
- Les plans spéciaux de récupération permettent de bonifier les niveaux de récolte au-delà des possibilités forestières

→→→ Constats des analyses

Illustration de l'option retenue par le Forestier en chef : Maintien





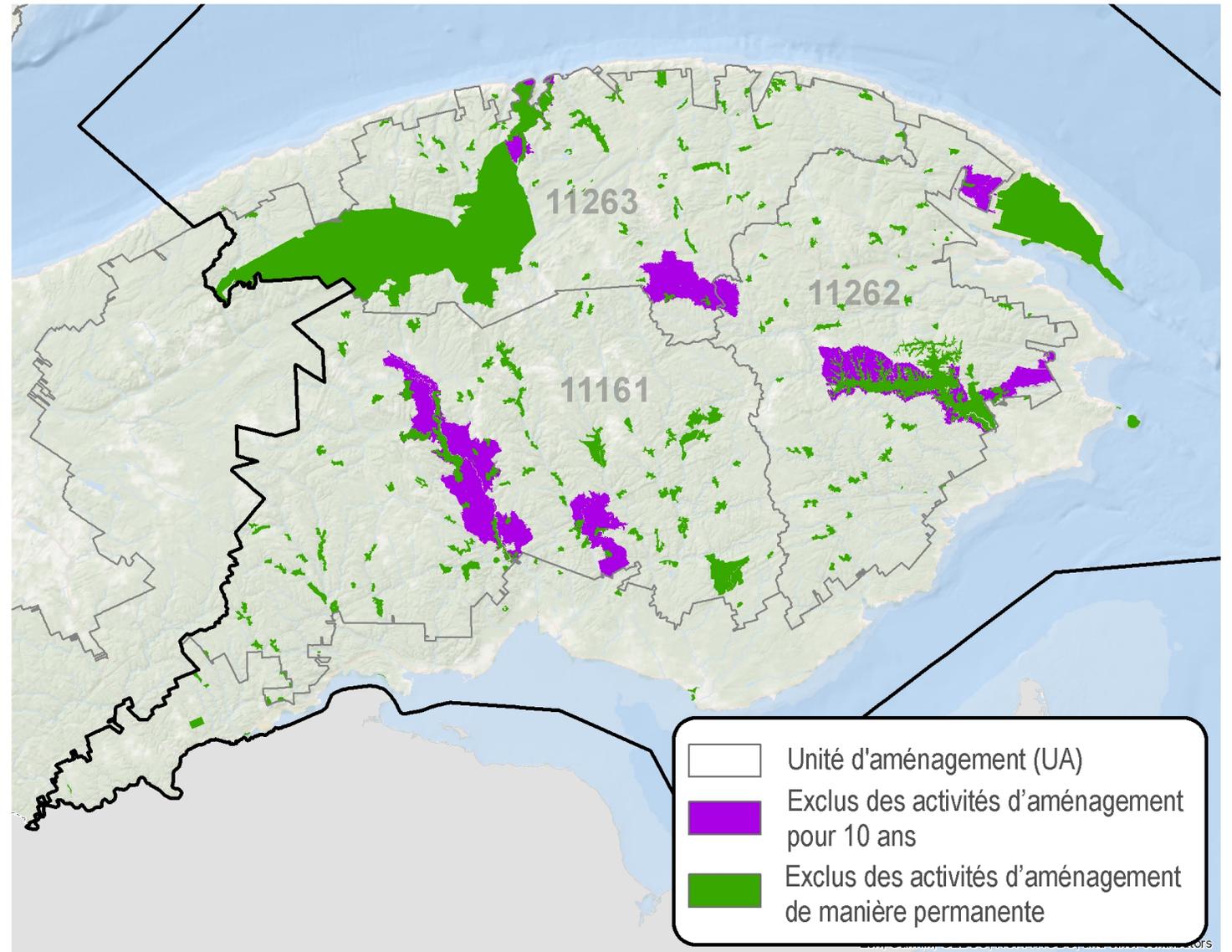
AUTRES ÉLÉMENTS ANALYSÉS

→→→ Autres éléments analysés

- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt
- ▶ Retrait des érablières acérico-forestières
- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines
- ▶ Ajustement des pentes à partir de la cartographie LIDAR

→→ Aires protégées

- ▶ Traitement actuel dans le calcul des possibilités





RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
111-61	607 500	6 700	0	0	79 700	92 300	18 100	22 200	500	827 000
112-62	361 000	8 400	0	0	91 100	83 500	11 100	20 600	100	575 800
112-63	407 300	11 600	0	0	44 200	69 600	3 700	6 100	100	542 600
2023 - 2028	1 375 800	26 700	0	0	215 000	245 400	32 900	48 900	700	1 945 400
2018 - 2023	1 386 500	27 000	0	0	216 100	246 700	33 300	49 500	700	1 959 800
Écart	-1%	-1%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	0%	-1%

- ▶ Par unité d'aménagement : 111-61: = 112-62: = 112-63: **-2%**
- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **1,8 m³/ha/an**
- ▶ **65 %** des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin



EXPLICATIONS DES ÉCARTS

→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Facteurs négatifs

Aucun des éléments analysés n'engendre de variation de plus de 1 %

- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines : -1 %
- ▶ Identification des pentes (LIDAR) : < 1%
- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt : <1%
- ▶ Retrait des érablières acérico-forestières : < 1%

→→→ Certification forestière

Unités d'aménagement	Effet de la certification sur les possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
111-61	-24 400	-300	0	0	-3 200	-3 700	-700	-900	0	-33 200
112-62	-3 600	-100	0	0	-900	-800	-100	-200	0	-5 700
112-63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2023 - 2028	-28 000	-400	0	0	-4 100	-4 500	-800	-1 100	0	-38 900
2018 - 2023	-28 000	-400	0	0	-4 100	-4 500	-800	-1 100	0	-38 900
Écart	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Maintien des modalités évaluées en 2016

- ▶ Grands Habitats Essentiels (GHE)
- ▶ Rétention dans les coupes finales

→→→ Stratégie d'aménagement - Récolte



→→→ Types de récolte (ha/an)

Unités d'aménagement	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
111-61	4 150	420	710	90
112-62	3 170	120	340	60
112-63	3 150	90	310	0
2023 - 2028	10 470	630	1 360	150
2018 - 2023	10 470	630	1 360	150
Écart	0%	0%	0%	0%

*Inclut la coupe progressive régulière

**Inclut la coupe de jardinage

- Proportion des coupes partielles par rapport aux coupes finales : **20 %**

→→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles



→→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

Unités d'aménagement	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
111-61	710	1 240	1 910	1 090
112-62	400	850	1 270	650
112-63	360	1 030	1 390	410
2023 - 2028	1 470	3 120	4 570	2 150
2018 - 2023	1 470	3 120	4 570	2 150
Écart	0	0	0	0

- ▶ Proportion des coupes finales :
reboisées : 14 %, regarnies : 30 %, régénération naturelle : 56 %

→→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Budget disponible de 14,5 M \$ / an

Unités d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
111-61	6 754 994	6 754 000	100%
112-62	3 927 651	3 922 000	100%
112-63	3 763 636	3 761 000	100%
Total	14 446 281	14 437 000	100%



PROCHAINES ÉTAPES

→→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
 - ▶ Site Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca
- ▶ Réception des commentaires pour le **20 juin 2021**
 - ▶ Par courriel à bureau@fec.gouv.qc.ca
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**

→→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

Exemple

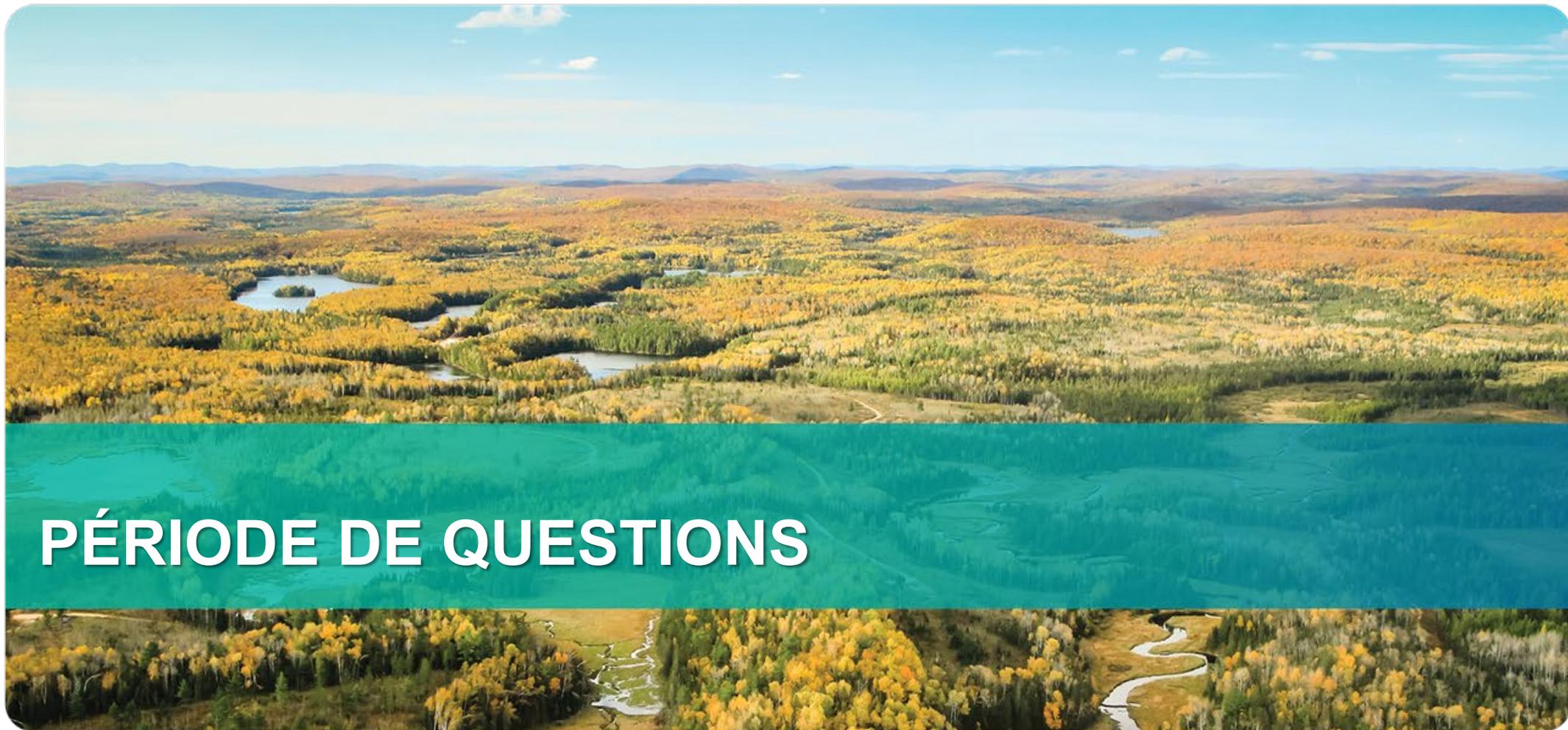
- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de x % ou x ha/an

→→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021



MERCI DE VOTRE ATTENTION !



PÉRIODE DE QUESTIONS